

Extrait du registre des délibérations

Séance du 05 mai 2021

L'an 2021 et le mercredi 05 mai à 19 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur THOMAS Didier, Président

Présents : THOMAS Didier Président, BELTOISE Antony Vice-Président, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, BALLOT Joël, DIVIEN Jérémy, GOUSSARD Pascal

Absent : NEANT

Secrétaire :
LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 7
- Présents : 7
- Pouvoir : 0

Date de la convocation 27/04/2021

Date d'affichage : 27/04/2021

Actes rendus exécutoires

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification

SOMMAIRE

Objet des délibérations

- Déplacement exceptionnel du lieu de réunion,
- Approbation du Compte rendu de séance du 26 MARS 2021,
- Acceptation de Devis Divers,
- Approbation du Schéma de Distribution d'Eau Potable,
- Signature d'un emprunt pour la réhabilitation du réseau d'eau potable,
- Modification du Règlement du Syndicat
- Questions diverses.

Compte rendu du Conseil du Syndicat du 26 mars 2021 :

Monsieur le Président donne lecture du Compte rendu de la séance du 26 mars 2021, reçu par l'ensemble des conseillers.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

SIAEP2021-15 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil du Syndicat à titre exceptionnel

Monsieur le Président déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Syndical en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce, contiguë au lieu de réunion habituel, située au 2 rue de la Mairie ;

Il précise que cette salle est adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical, décide de fixer le lieu de la réunion du Conseil du Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville en salle polyvalente, située 2 rue de la Mairie, 45480 Charmont-en-Beauce.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

La séance du Conseil s'ouvre Salle Polyvalente, 2 Rue de la Mairie, Charmont-en-Beauce.

SIAEP2021-16 : Approbation du Schéma de distribution en eau potable

Monsieur le président rappelle les études menées par le cabinet ALTEREO, 187 allée Antoine Petit, 45160 Olivet, basé sur l'étude du transfert de la compétence eau – assainissement vers la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret.

Le Schéma de distribution en eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution.

Le Conseil Syndical approuve ce schéma pour les communes membres du Syndicat des eaux de Charmont-en-Beauce et Léouville avec un effet immédiat.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2021-17 : Signature d'un emprunt à moyen terme pour la Réhabilitation du Réseau d'eau Potable – Liaison bourg de CHARMONT – Entrée Nord d'ARMEVILLE – Entrée Sud de JUDAINVILLE

Monsieur le président expose la nécessité de contracter un prêt à moyen terme afin de financer les travaux de Réhabilitation du Réseau d'eau Potable – Liaison bourg de CHARMONT – Entrée Nord d'ARMEVILLE – Entrée Sud de JUDAINVILLE.

Le Conseil Syndical, après avoir étudié les propositions des organismes bancaires décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, un emprunt à moyen terme de 88 000 € suivant les caractéristiques détaillées.

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2021-18 : Signature d'un emprunt à court terme pour la Réhabilitation du Réseau d'eau Potable – Liaison bourg de CHARMONT – Entrée Nord d'ARMEVILLE – Entrée Sud de JUDAINVILLE

Monsieur le président expose la nécessité de contracter à court terme permettant le paiement de l'entreprise en attente du reversement des subventions ainsi que le retour des Fonds de TVA.

Le Conseil Syndical, après avoir étudié les propositions des organismes bancaires décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, un emprunt à court terme de 95 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Montant : 95 000 €

-Durée : 1 an

-Frais de dossier : 95 euros

-Taux fixe : 0,29 %

-Mise à disposition des fonds par crédit d'office

-Remboursement des intérêts et du capital in fine

-Remboursement anticipé total ou partiel possible sans frais

-Conditions de remboursement indicatives dans le tableau d'amortissement en pièce jointe sur la base d'un déblocage du prêt dans sa totalité à la mise en place.

-Les remboursements anticipés ne donnent pas droit à un nouveau tirage

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2021-19 : Modification du Règlement de service du Syndicat des Eaux SIAEP Charmont-Léouville

Monsieur le Président déclare qu'il convient de modifier le Règlement de services des eaux afin d'instaurer, à compter du début d'année 2022, une facturation deux fois par an afin d'étaler la charge financière des ménages.

Il est ainsi mentionné les modes de règlement de redevances au moyen d'une facture estimative, et, d'une seconde facture qui comprendra le solde de la consommation après relevé, en précisant que cette modalité de double paiement ne concerne que les consommations annuelles de 60m3 et plus sur l'année n-1.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses :

Acquisition et changement de compteurs

Sont référencés les besoins en changement de compteurs par secteur.
Un devis d'intervention détaillé sera soumis au Syndicat.

La séance est levée à 21h30

A Charmont-en-Beauce,
le 10/05/2021
Le Président,
THOMAS Didier

